



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AURÉLIE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AURÉLIE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité,

QUE les règlements n° 06-2012 et n° 07-2016 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AURÉLIE » seront remplacés par le règlement n° 07-2018 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AURÉLIE »

QUE l'adoption prévue du règlement n° 07-2018 se fera à la séance régulière du 4 septembre 2018, à 19 h, à la salle municipale, située au 149, chemin des Bois-Francis.

QUE le projet de règlement se résume ainsi :

Les principales valeurs de la Municipalité énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1) L'intégrité
- 2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- 3) Le respect envers les autres employés, les élus de la Municipalité et les citoyens
- 4) La loyauté envers la Municipalité
- 5) La recherche de l'équité
- 6) L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la Municipalité
- 7) La sobriété

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont notamment pour objectifs de prévenir :

- 1) Toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2) Toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
- 3) Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

DONNÉ À SAINTE-AURÉLIE, CE 23 AOÛT 2018.

Stéphane Héту
Directeur général | Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Auréliе, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'au bureau de Poste Canada, située au 156, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 23^e jour du mois d'août de l'année deux mille dix-huit (2018).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois d'août de l'année deux mille dix-huit (2018).

Stéphane Héту
Directeur général | Secrétaire-trésorier